

Paris, le 11 MAI 1998

00241

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie,
des Finances et de l'Industrie, chargé de l'Industrie,

à

Messieurs les Préfets de région,
Directions régionales de l'industrie, de la recherche
et de l'environnement,

Messieurs les Préfets de département,
Directions départementales de l'équipement
(chargées du contrôle des distributions d'énergie électrique)

Objet : Application du Statut national du personnel des industries électriques et gazières
au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation.

P.J. : Décision ministérielle ENN 98-1 du 27 avril 1998

L'article 1er du Statut national du personnel des industries électriques et gazières prévoit que des décisions du ministre chargé de l'industrie fixent les modalités d'application aux personnels des entreprises non nationalisées des mesures prises par E.D.F. et G.D.F. en application du Statut.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la décision ENN 98-1 du 27 avril 1998, dont un exemplaire valant notification a été adressé à chaque entreprise non nationalisée relevant de votre contrôle.

Le Directeur du gaz, de l'électricité et du charbon,

J. Batail

DECISION

ENN 98-1 du 27 avril 1998

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment son article 47,

Vu le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 modifié approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières et, notamment, l'article 1 dudit statut :

DECIDE

Sont applicables au personnel des entreprises de production et de distribution d'électricité et du gaz exclues de la nationalisation les dispositions prévues par les circulaires de la Direction du personnel et des relations sociales d'Electricité de France et de Gaz de France, énumérées ci-après :

<i>Référence de la circulaire</i>	<i>Objet</i>
La circulaire N 97-11 du 23 novembre 1997	Indemnité compensatrice de frais d'études au 1/10/97
La circulaire N 98-1 du 2 janvier 1998	Primes et indemnités - Montants au 1/01/98
La circulaire N 98-2 du 16 mars 1998	Plafonds et taux de cotisations au 1/01/98
La note D.P. 94-9 du 25 novembre 1997	Sursalaire familial au 1/10/97
La note D.P. 95-10 du 1er décembre 1997	Evaluation fiscale des avantages en nature gaz et électricité
La note D.P. 04-01 du 8 janvier 1998	Promotion ouvrière - Indemnité de panier au 1/1/98
La note D.P. 04-02 du 27 janvier 1998	Prestations familiales - Age limite de versement
La note D.P. 04-03 du 16 mars 1998	Prestations familiales - mise sous conditions de ressources des allocations familiales
La note D.P. 04-04 du 1er avril 1998	Sursalaire familial au 1/04/98
La note aux unités du 7 janvier 1998	Régime des saisies et cessions de rémunérations
La note aux unités du 23 janvier 1998	Indemnité compensatrice de frais d'Etudes et prestations familiales extra-légales
La note aux unités du 27 janvier 1998	Rentes "accidents du travail" - Pensions d'invalidité des assurances sociales - Majoration "tierce personne" -Revalorisation
La note aux services administratifs, aux sections de personnel du 12 novembre 1997	Indemnités de déplacement - barèmes 1997 (2e envoi)
La note aux unités du 11 février 1998	Validation des services en régie
La note aux chefs de section de personnel du 22 janvier 1998	Prestations familiales légales - revalorisation au 1/01/98